



**DÉCISION DU MAIRE**  
N° 2024 - 091

*Nomenclature @CTES : Commande Publique / Autres types de contrat*

**COMMANDE PUBLIQUE**

**REPLACEMENT DE LA CHAUDIERE DE SECOURS DE LA PISCINE MUNICIPALE**

Monsieur le maire de la ville de Tonnerre,

- Vu la délibération 23-199 du conseil municipal en date du 11 décembre 2023 portant délégation de pouvoir à Monsieur le maire dans certaines matières en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'article L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du code de la commande publique qui permet à la collectivité de passer un marché en procédure adaptée ;
- Vu le devis de l'entreprise ENGIE SOLUTIONS ;
- Considérant la volonté de la ville de Tonnerre de remplacer la chaudière de secours de la piscine municipale afin de permettre une continuité des activités en cas de dysfonctionnement de la chaudière principale.

**DECIDE**

- De signer un contrat avec l'entreprise ENGIE SOLUTIONS pour un montant de 37 028.72 € HT soit 44 437.46 € TTC.
- De signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

A Tonnerre, le 11 avril 2024

Pour extrait conforme,

Cédric CLECH  
Maire de Tonnerre

